

Département de la Savoie  
République Française

**Délibération numéro 2023 - 89**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUTE MAURIENNE VANOISE**  
**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**Séance du 07 juin 2023**

*L'an deux mille vingt-trois, le 07 juin à 20 heures 30, le Conseil communautaire dûment convoqué s'est réuni au siège de la Communauté de communes sous la Présidence de Monsieur Jérémy TRACQ.*

*La convocation a été envoyée en date du 1<sup>er</sup> juin 2023.*

**Présents** : Stéphane BECT, Maurice BODECHER, Stéphane BOYER, Jean-Marc BUTTARD, François CAMBERLIN, Yann CHABOISSIER, François CHEMIN, Éric FELISIAK, Humberto FERNANDES, Nathalie FURBEYRE, Denise MELOT, Gilles MARGUERON, Jacqueline MENARD, Jean-Claude RAFFIN, Christian SACCHI, Erica SANDFORD, Karin THEOLIER, Thierry THEOLIER.

**Absents** : Jacques ARNOUX, Roland AVENIERE, Natacha BRENIER, Christian CHIALE, Agnès BALZER, Christian FINAS, Marc KONAREFF, Laure MAURETTE, Maryvonne ROBIN, Christian SIMON.

**Procurations** : Jacques ARNOUX à Eric FELISIAK  
Natacha BRENIER à Erica SANDFORD  
Laure MAURETTE à Jean-Claude RAFFIN  
Maryvonne ROBIN à François CHEMIN  
Christian SIMON à Jérémy TRACQ

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 19

Nombre de pouvoirs : 05

Nombre de votants : 24

Monsieur Yann CHABOISSIER a été désigné secrétaire de séance.

---

**Objet : Services de transports touristiques**  
**- Grille tarifaire été 2023**

Monsieur Eric FELISIAK, Vice-président, présente à l'assemblée le projet de grille tarifaire relative à la mise en œuvre des services de transports touristiques durant l'été 2023.

Il informe l'assemblée que les services portés par la CCHMV couvrent la période du 17 juin 2023 au 15 septembre 2023.

Monsieur le Vice-président demande à l'assemblée de délibérer.

**Le Conseil communautaire,**  
**Après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- **Approuve** la grille tarifaire proposée pour l'été 2023 dans les conditions suivantes :

• **Conditions d'accessibilité aux services portés par la CCHMV**

N°	Trajet	Type	Titres de transports admis	Tarifs	Conditions d'achat	
S52	Modane – Val Cenis Lanslebourg via Aussois	Permanente du 02/07 au 25/08, TAD du 17/06 au 30/06 puis du 27/08 au 15/09	Titre Cars Région Savoie aller simple ou aller-retour	Tarifs publics régionaux	Dans l'autocar directement auprès du conducteur ou sur <a href="https://www.cars-region-savoie.fr/">https://www.cars-region-savoie.fr/</a>	
			Ticket issu d'un carnet de 10 tickets non nominatifs	<b>15,00€ en plein tarif</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• A l'office de tourisme</li> <li>• A la maison cantonale</li> </ul>	
			Pass mobilité semaine nominatif	<b>Tarifcation dans tableau ci-après</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• A l'office de tourisme</li> <li>• A la maison cantonale</li> </ul>	
			Pass mobilité saison nominatif	<b>25,00€</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• A l'office de tourisme</li> <li>• A la maison cantonale</li> </ul>	
			Forfait saison HMV 22/23	<b>Tarifs domaines skiables</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aux caisses des remontées mécaniques</li> </ul>	
S53	Modane – Bonneval sur Arc	Permanente du 02/07 au 25/08, TAD du 17/06 au 30/06 puis du 27/08 au 15/09	Titre Cars Région Savoie aller simple ou aller-retour	Tarifs publics régionaux	Dans l'autocar directement auprès du conducteur ou sur <a href="https://www.cars-region-savoie.fr/">https://www.cars-region-savoie.fr/</a>	
			Ticket issu d'un carnet de 10 tickets non nominatifs	<b>15,00€ en plein tarif</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• A l'office de tourisme</li> <li>• A la maison cantonale</li> </ul>	
			Pass mobilité semaine nominatif	<b>Tarifcation dans tableau ci-après</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• A l'office de tourisme</li> <li>• A la maison cantonale</li> </ul>	
			Pass mobilité saison nominatif	<b>25,00€</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• A l'office de tourisme</li> <li>• A la maison cantonale</li> </ul>	
			Forfait saison HMV 22/23	<b>Tarifs domaines skiables</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aux caisses des remontées mécaniques</li> </ul>	
					TLJ de circulation sans restrictions	
					TLJ de circulation sans restrictions	
					TLJ de circulation <b>sauf le samedi</b>	
					TLJ de circulation <b>sauf le samedi</b>	

L2	Modane – L' Orgère	Permanente du 1 <sup>er</sup> juillet au 31 août	Ticket à l'unité	<b>Aller simple : 3,00€</b> <b>Aller-retour : 5,00€</b>	Dans le bus directement auprès du conducteur	TLJ de circulation sans restrictions
			Ticket issu d'un carnet de 10 tickets non nominatifs	<b>15,00€ en plein tarif</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• A l'office de tourisme</li> <li>• A la maison cantonale</li> </ul>	
			Pass mobilité semaine nominatif	<b>Tarifcation dans tableau ci-après</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• A l'office de tourisme</li> <li>• A la maison cantonale</li> </ul>	
			Pass mobilité saison nominatif	<b>25,00€</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• A l'office de tourisme</li> <li>• A la maison cantonale</li> </ul>	
			Forfait saison HMV 22/23	<b>Tarifs domaines skiables</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aux caisses des remontées mécaniques</li> </ul>	
L3	Modane - Le Bourget – La Norma	Permanente du 1 <sup>er</sup> juillet au 31 août	Ticket à l'unité	<b>Aller simple : 3,00€</b> <b>Aller-retour : 5,00€</b>	Dans le bus directement auprès du conducteur	TLJ de circulation sans restrictions
			Ticket issu d'un carnet de 10 tickets non nominatifs	<b>15,00€ en plein tarif</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• A l'office de tourisme</li> <li>• A la maison cantonale</li> </ul>	
			Pass mobilité semaine nominatif	<b>Tarifcation dans tableau ci-après</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• A l'office de tourisme</li> <li>• A la maison cantonale</li> </ul>	
			Pass mobilité saison nominatif	<b>25,00€</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• A l'office de tourisme</li> <li>• A la maison cantonale</li> </ul>	
			Forfait saison HMV 22/23	<b>Tarifs domaines skiables</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aux caisses des remontées mécaniques</li> </ul>	



• **Tarifification des titres de transport CCHMV**

Titres unitaires	Ticket aller simple	3,00€
	Ticket aller simple gratuit moins de 2 ans	0 €
	Ticket aller-retour	5,00€
	Ticket aller-retour gratuit moins de 2 ans	0 €
Carnets de 10 tickets	Carnet de 10 tickets non nominatifs plein tarif	15,00€
	Carnet de 10 tickets non nominatifs gratuit (presse, promotion du territoire, action sociale...)	0 €
Pass mobilité semaine (6 jours glissants)	Pass mobilité semaine plein tarif	10,00€
	Pass mobilité semaine gratuit moins de 2 ans	0 €
	Pass mobilité semaine via Pass activités station HMV - 1 semaine	2,00 €
	Lot de 4 Pass mobilité semaine via Pass activités station HMV - 1 semaine tribu	6,80 €
	Lot de 2 Pass mobilité semaine via Pass activités station HMV - 2 semaines	3,20 €
	Lot de 8 Pass mobilité semaine via Pass activités station HMV - 2 semaines tribu	12,92 €
	Pass mobilité semaine via prévente grand hébergeur Pass activités station HMV - 1 semaine	1,80 €
	Lot de 4 Pass mobilité semaine via prévente grand hébergeur Pass activités station HMV - 1 semaine tribu	6,46€
	Lot de 2 Pass mobilité semaine via prévente grand hébergeur Pass activités station HMV - 2 semaines	3,04€
	Lot de 8 Pass mobilité semaine via prévente grand hébergeur Pass activités station HMV - 2 semaines tribu	12,27€
Pass mobilité saison	Pass mobilité saison plein tarif	25,00€
	Pass mobilité saison gratuit moins de 2 ans	0 €

• **Tarifification des titres de transport CCHMV pour les lignes S52 et S53 dans le cadre des services de transport à la demande des samedis 17/06, 24/06, 02/09 et 09/09 (application des tarifs régionaux)**

**Vente à bord ou au guichet – ligne S52**

**SIMPLE ADULTE**

Modane	Modane						
Le Bourget	1,80 €	Le Bourget					
Aussois	8,00 €	3,60 €	Aussois				
Sardières	8,00 €	7,20 €	3,60 €	Sardières			
Sollières	8,00 €	7,20 €	7,20 €	1,80 €	Sollières		
Termignon	8,00 €	7,20 €	7,20 €	1,80 €	1,80 €	Termignon	
Lanslebourg	12,00 €	12,00 €	7,20 €	3,60 €	3,60 €	1,80 €	Lanslebourg

**ALLER SIMPLE MOINS DE 26 ANS ET SAISONNIERS**

Modane	Modane						
Le Bourget	1,30 €	Le Bourget					
Aussois	5,60 €	2,50 €	Aussois				
Sardières	5,60 €	5,00 €	2,50 €	Sardières			
Sollières	5,60 €	5,00 €	5,00 €	1,3 €	Sollières		
Termignon	5,60 €	5,00 €	5,00 €	1,3 €	1,3 €	Termignon	
Lanslebourg	8,40 €	8,40 €	5,00 €	2,5 €	2,5 €	1,3 €	Lanslebourg

**ALLER RETOUR ADULTE**

Modane	Modane						
Le Bourget	3,20 €	Le Bourget					
Aussois	14,00 €	6,30 €	Aussois				
Sardières	14,00 €	12,00 €	6,30 €	Sardières			
Sollières	14,00 €	12,00 €	12,00 €	3,00 €	Sollières		
Termignon	14,00 €	12,00 €	12,00 €	3,00 €	3,00 €	Termignon	
Lanslebourg	20,00 €	20,00 €	12,00 €	6,00 €	6,00 €	3,00 €	Lanslebourg

**ALLER RETOUR MOINS DE 26 ANS ET SAISONNIERS**

Modane	Modane						
Le Bourget	2,20 €	Le Bourget					
Aussois	9,80 €	4,40 €	Aussois				
Sardières	9,80 €	8,40 €	4,40 €	Sardières			
Sollières	9,80 €	8,40 €	8,40 €	2,10 €	Sollières		
Termignon	9,80 €	8,40 €	8,40 €	2,10 €	2,10 €	Termignon	
Lanslebourg	14,00 €	14,00 €	8,40 €	4,20 €	4,20 €	2,10 €	Lanslebourg

<b>Billet journée</b>	10,00 €
-----------------------	---------

**Vente à bord ou au guichet – ligne S53****ALLER SIMPLE ADULTE**

Modane	Modane									
Villarodin	3,60 €	Villarodin								
Bramans	7,20 €	1,80 €	Bramans							
Sollières	8,00 €	3,60 €	1,80 €	Sollières						
Termignon	8,00 €	7,20 €	3,60 €	1,80 €	Termignon					
Lanslebourg	12,00 €	7,20 €	7,20 €	3,60 €	1,80 €	Lanslebourg				
Lanslevillard	12,00 €	7,20 €	7,20 €	7,20 €	3,60 €	1,80 €	Lanslevillard			
Bessans	12,00 €	7,20 €	7,20 €	7,20 €	7,20 €	3,60 €	3,60 €	Bessans		
Bonneval sur Arc	12,00 €	12,00 €	7,20 €	7,20 €	7,20 €	7,20 €	7,20 €	3,60 €	Bonneval	

**ALLER SIMPLE MOINS DE 26 ANS ET SAISONNIERS**

Modane	Modane									
Villarodin	2,5 €	Villarodin								
Bramans	5,0 €	1,3 €	Bramans							
Sollières	5,6 €	2,5 €	1,3 €	Sollières						
Termignon	5,6 €	5,0 €	2,5 €	1,3 €	Termignon					
Lanslebourg	8,40 €	5,0 €	5,0 €	2,5 €	1,3 €	Lanslebourg				
Lanslevillard	8,40 €	5,0 €	5,0 €	5,0 €	2,5 €	1,3 €	Lanslevillard			
Bessans	8,40 €	5,0 €	5,0 €	5,0 €	5,0 €	2,5 €	2,5 €	Bessans		
Bonneval sur Arc	8,40 €	8,40 €	5,0 €	5,0 €	5,0 €	5,0 €	5,0 €	2,5 €	Bonneval	

**ALLER RETOUR ADULTE**

Modane	Modane									
Villarodin	6,00 €	Villarodin								
Bramans	12,00 €	3,00 €	Bramans							
Sollières	14,00 €	6,00 €	3,00 €	Sollières						
Termignon	14,00 €	12,00 €	6,00 €	3,00 €	Termignon					
Lanslebourg	20,00 €	12,00 €	12,00 €	6,00 €	3,00 €	Lanslebourg				
Lanslevillard	20,00 €	12,00 €	12,00 €	12,00 €	6,00 €	3,00 €	Lanslevillard			
Bessans	20,00 €	12,00 €	12,00 €	12,00 €	12,00 €	6,00 €	6,00 €	Bessans		
Bonneval sur Arc	20,00 €	20,00 €	12,00 €	12,00 €	12,00 €	12,00 €	12,00 €	6,00 €	Bonneval	

**ALLER RETOUR MOINS DE 26 ANS ET SAISONNIERS**

Modane	Modane								
Villarodin	4,20 €	Villarodin							
Bramans	8,40 €	2,10 €	Bramans						
Sollières	9,80 €	4,20 €	2,10 €	Sollières					
Termignon	9,80 €	8,40 €	4,20 €	2,10 €	Termignon				
Lanslebourg	14,00 €	8,40 €	8,40 €	4,20 €	2,10 €	Lanslebourg			
Lanslevillard	14,00 €	8,40 €	8,40 €	8,40 €	4,20 €	2,10 €	Lanslevillard		
Bessans	14,00 €	8,40 €	8,40 €	8,40 €	8,40 €	4,20 €	4,20 €	Bessans	
Bonneval sur Arc	14,00 €	14,00 €	8,40 €	8,40 €	8,40 €	8,40 €	8,40 €	4,20 €	Bonneval

<b>Billet journée</b>	15,00 €
-----------------------	---------

- **Choix relatifs à la tarification**

- Les enfants de moins de 2 ans voyagent gratuitement sur les lignes S52, S53, L2, L3 ;
- Les animaux de petite taille, tels les chiens, chats, oiseaux, ... sont acceptés gratuitement à condition d'être transportés sur les genoux dans des paniers, ou dans des cages suffisamment enveloppées, et de ne pas salir ou incommoder les voyageurs sur les lignes S52, S53, L2 et L3 ;
- Les chiens hors panier et de plus de 10 kilos doivent être muselés, tenus en laisse lors du trajet. Leur propriétaire doit s'acquitter d'un titre de transport à leur intention, au prix appliqué pour les passagers de moins de 26 ans sur les lignes S53 et S52 ou d'un titre de transport CCHMV (1 ticket du carnet de 10 tickets). Sur les lignes L2 et L3, leur propriétaire doit également s'acquitter d'un titre de transport CCHMV à leur intention (1 ticket du carnet 10 tickets) ou d'un ticket à l'unité (aller simple ou aller-retour) ;
- Les chiens guides d'aveugles ou de personne handicapée qui accompagnent le titulaire d'une carte spécifique ou d'invalidité sont acceptés à titre gratuit sur les lignes S52, S53, L2 et L3 ;
- Les tickets à l'unité disponibles sur les lignes 2 (Modane – L'Orgère) et 3 (Modane – La Norma) sont vendus à un tarif unique, quel que soit le trajet effectué ;
- Dispositions particulières relatives à l'utilisation des tickets issus des carnets de 10 tickets : un ticket issu d'un carnet de 10 tickets non nominatifs donne accès à 1 trajet. Dès lors qu'il y a une correspondance l'utilisateur doit utiliser 2 tickets. Exemple :
  - *Modane – Bonneval-sur-arc (que ce soit via Aussois ou via Bramans) = utilisation ligne S53 uniquement = 1 ticket*
  - *Modane – Bonneval-sur-arc via Aussois = utilisation ligne S52 puis ligne S53 = 2 tickets*
  - *La Norma – Val-Cenis via Villarodin = utilisation Ligne 3 puis S53 = 2 tickets.*

- **Perception des recettes**
  - Pour toutes les lignes, les recettes perçues par l'office de tourisme HMV dans le cadre de la vente de carnets de 10 tickets non nominatifs ou pass mobilité (saison ou semaine) seront reversées à la CCHMV dans le cadre de la convention de mandat CCHMV / SPL HMVT.
  - Pour les lignes S52 et S53, du dimanche au vendredi du 02/07 au 25/08, les recettes perçues sur l'utilisateur par le conducteur ou au guichet dans le cadre de la vente de tickets à l'unité seront conservées par la société TRANSDEV Savoie conformément à l'accord passé avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes.
  - Pour les lignes S52 et S53, les samedis 17/06, 24/06, 02/09 et 09/09, dans le cadre des services mis en place par la CCHMV, les recettes de la vente de tickets à l'unité seront perçues par le prestataire et reversées à la CCHMV conformément à la convention de mandat CCHMV / Société TRANSDEV Savoie.
  - Pour les lignes 2 et 3, les recettes dans le cadre de la vente de tickets à l'unité seront perçues par le prestataire et reversées à la CCHMV conformément à la convention de mandat CCHMV / Société TRANSDEV Savoie.
  
- **Récapitulatif des titres vendus par chaque vendeur**
  - CCHMV (maison cantonale) :
    - Pass mobilité semaine nominatif
    - Pass mobilité semaine nominatif moins de 2 ans
    - Pass mobilité saison nominatif
    - Pass mobilité saison nominatif moins de 2 ans
    - Carnets de 10 tickets non nominatifs
    - Carnets de 10 tickets non nominatifs (presse, promotion du territoire, action sociale...)
  - OT HMV :
    - Carnets de 10 tickets non nominatifs
    - Carnets de 10 tickets non nominatifs (presse, promotion du territoire, action sociale...)
    - Pass mobilité saison nominatif
    - Pass mobilité saison nominatif moins de 2 ans
    - Pass mobilité semaine nominatif
    - Pass mobilité semaine nominatif moins de 2 ans
    - Pass mobilité semaine via Pass activités station HMV
  - Société Transdev Savoie : tickets à l'unité aller simple / aller-retour / journée.

Monsieur le Vice-président demande à l'assemblée de délibérer.

**Le Conseil communautaire,**

**Après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- **Approuve** le projet de grille tarifaire à valoir pour l'été 2023 ;
- **Autorise** Monsieur le Président à conclure et signer les conventions de partenariat avec les communes du territoire concernées ;
- **Autorise** Monsieur le Président à conclure et signer la convention de mandat avec la société Transdev Savoie ;
- **Charge** Monsieur le Président et le Comptable public assignataire de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en Conseil communautaire en séance de ce jour.

Pour copie conforme, Modane, le 12 juin 2023.

Le Président  
Christian SIMON

